

n° 257/C.

OBJET :
Convocation.-

CONVOCAATION
: : : : : : : : : : :



Les nommés **MBIMBEZI**, fnselni, ruhutu,
umwinika, fils de Bitare, en vie et de Angela ? , en vie, résidant
à la colline Musana, sous-chef **IKUMU**, chef **MBAMANA**, province du
Rukamba-Idorwa et
le nommé **GAKERI**, Paskali, ruhutu, umusinga, fils de Shabure, décédé,
et de Nyirahirana, en vie, résidant à la colline Kunaba, sous-chef
IKUMU, chef **MBAMANA**, province du Rukamba-Idorwa
et qui d'après les renseignements recueillis se trouveraient tous
deux à la Mission de Wera devant se présenter le jeudi 29 juin
1939, à neuf heures du matin, devant l'Officier de Policiier Judi-
ciaire 28 et à Ruhengeri, pour y comparaître dans l'affaire R.I.P.
1941/Ruhengeri, au bureau du Territoire à Ruhengeri.
Ainsi fait à Ruhengeri, le vingt septième jour du mois de juin.

L'Officier de Police Judiciaire
D. VANDIER

seront

Note.- Si les intéressés ~~ne peuvent~~ signer, prière d'écrire leurs noms
au bas de la page à l'emplacement désigné à cet effet.

Reçu à
le 27/6/39

(signatures)

Ruhengeri, le 27 juin 1939

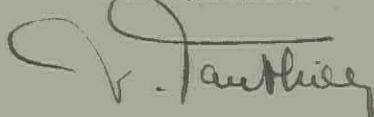
Révérend Père Van Uden,

Le secrétaire indigène, porteur de la présente, est chargé de vous remettre cette lettre, pour vous prévenir qu'il est porteur d'une convocation concernant les nommés MURAMBA, Anselmi, et GABINI, Paskali, ce dernier catéchiste à votre service et desservant la chapelle-école de Runaba.

D'après les renseignements recueillis, tous deux se trouveraient à la Mission de Rwaza; au cas où ces renseignements s'avèreraient exacts, auriez-vous l'obligeance, Révérend Père Van Uden, de bien vouloir ~~remettre~~ prévenir les deux indigènes précités de venir au bureau du territoire à Ruhengeri.

Vous remerciant à l'avance de ce service, veuillez agréer, Révérend Père Van Uden, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

D. Vauthier



Ruhengeri, le 6 juillet 1939

n° 277/C.1.a.

OBJET :
R.M.P. 1941/RUHENGERI
Complément enquête.-

Monsieur le Chef du Parquet,

J'ai l'honneur de vous envoyer en annexe
le complément d'enquête ~~xxxxx~~ relatif au R.M.P. 1941/Ruh.

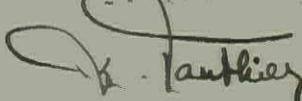
Cette enquête peut être considérée comme
terminée.

Au bas des pages 9 et 10 de ce complément
d'enquête, figurent mes avis concernant la manière
d'agir du sous-chef IKWINE; tout efois, à mon avis, il me
semble que l'infraction, si infraction il y a, est trop
peu importante que pour motiver la mise sous mandat
d'arrêt du sous-chef IKWINE; j'estime, à moins que nous
n'en décidiez autrement, que la répression sera atteinte
si le sous-chef IKWINE reçoit une forte amende.

En annexe veuillez également trouver copie
de la dernière lettre que m'a transmise le R.P. Van
Uden et qui trouve sa place logique dans la présente
affaire.

Je me fais un devoir de vous signaler, Mon-
sieur le Chef du Parquet, que contrairement à ce qu'il
vous avait annoncé, lors de notre conversation avec lui
à la Mission de Kwaza, le mercredi 28 juin 1939, le R.P.
Van Uden ne s'est pas présenté au bureau avec les nom-
més Ibarankwe et Baskali Vanabandi.

L'Officier du Ministère Public D. Vauthier



A Monsieur le Chef du Parquet du Rwanda à KIGALI

que parce qu'il était en faute, il allait recevoir huit coups de fouet. Mburanumwe après avoir reçu les huit coups, se releva et voulut frapper Ikwene avec sa serpette qu'il avait en main; alors Ikwene aidé de moi-même et de deux autres clients, nous parvîmes à le maîtriser et Ikwene lui releva la serpette des mains.

Q.- Et après?

R.- Ikwene me donna l'ordre ainsi qu'à un autre client, Nkerabigwi d'emmener Mburanumwe à son camp et de l'y attendre jusqu'à son retour de tournée.

Q.- Et ensuite?

R.- Arrivés à la colline Runaba, nous ~~rencontrâmes~~ rencontrâmes le catéchiste PASKALI MARI, qui arriva dans notre direction et qui semblait fort en colère; reconnaissant Mburanumwe, il le prit et voulut l'emmener; mais nous nous protestâmes disant que nous avions reçu l'ordre d'Ikwene de l'emmener chez lui Ikwene; il nous répondit que nous ne pouvions pas l'emmener chez Ikwene et c'est alors qu'il ~~l'~~ l'emmena avec lui, à la colline Runaba où il habite, car nous avons eu peur.

Q.- Qu'est-il arrivé ensuite; Paskali n'a-t-il plus rien dit?

R.- Non, il n'a plus rien dit; Nkerabigwi et moi nous revînmes sur nos pas raconter à Ikwene ce qui venait de se passer.

Q.- Paskali savait-il que vous agissiez sur l'ordre d'Ikwene?

R.- Moi-même je l'ai dit à Paskali et Mburanumwe l'a dit également.

Q.- Et après?

R.- Après que nous eûmes annoncé la nouvelle à Ikwene, celui-ci ~~continua~~ continua à inspecter les champs et c'est pendant qu'il se trouvait à la colline Musana qu'il reçut un mot de Paskali.

Q.- Pendant le trajet de Musana à Runaba, Mburanumwe a-t-il fait des difficultés pour se laisser emmener?

R.- Non, il ne s'est pas délestité; mais il a protesté disant qu'on le frappait sans motif et qu'il était l'aide du catéchiste en sa qualité d'unakuru w'ama (chef d'action catholique)?

Q.- Il n'a rien dit d'autre?

R.- Non, il n'a rien dit d'autre.

Q.- Vous ne l'avez pas frappé en cours de route?

R.- Non, nous ne l'avons pas frappé.

Q.- Au moment où Paskali vous enleva Mburanumwe; employa-t-il la force?

R.- Il avoua nous l'arracher des mains la première fois; alors nous lui dîmes que nous agissions par ordre d'Ikwene, la deuxième fois, nous vîmes qu'il était furieux et nous le laissâmes l'emmener, par peur.

Q.- Vous a-t-il frappé? ou vous a-t-il menacé?

R.- Non, il ne nous a pas frappé ni menacé; mais il nous a dit que nous ne le porterions pas au camp du sous-chef Ikwene, et enfin il l'a pris avec lui.

Q.- Alors pourquoi n'avez-vous pas continué à emmener Mburanumwe, puisque Paskali ne vous a pas frappé et ne vous a pas menacé?

R.- Parce qu'il était furieux et que si nous avions gardé Mburanumwe, nous en serions venu aux mains;

Comparaît MURARIKI, rututsi, umusinga, fils de Nyabonziza, dci et de Mukabaziga, en vie, colline Gasebeya, s/chef Ikwene, serment prêté par Mutara de dire la vérité :

Q.- Dites-moi ce que vous savez au sujet de Mburanumwe, Anselmi?

R.- J'accompagnais le sous-chef Ikwene dans une tournée qu'il faisait dans sa sous-chefferie, au point de vue café; arrivé à la colline Musana, le sous-chef Ikwene vit un champ où il n'y avait pas de pailles ni de haie de protection contre le vent. Mburanumwe qui se trouvait chez lui, arriva et Ikwene lui demanda pourquoi il n'avait pas travaillé à l'entretien de son champ de café; Mburanumwe répondit qu'il allait y travailler. Mais Ikwene lui répondit qu'il n'admettait pas cette excuse et qu'il allait lui donner 8 coups de fouet; après les lui avoir donnés, Mburanumwe se releva et voulut donner un coup de serpette à Ikwene; nous nous jetâmes sur lui et parvîmes à le maîtriser; alors Ikwene me donna l'ordre ainsi qu'à Lwamuningi de le porter à son camp à Gasebeya, où il le retrouverait à la fin de sa tournée; nous partîmes avec Mburanumwe.

Après la traversée du marais séparant Musama de Runaba, nous gravâmes cette dernière colline, lorsque nous rencontrâmes le catéchiste PASKALI GAKERI qui vint à nous en courant, prit Mburanumwe par la main et voulut nous obliger à le lui donner; mais nous nous y opposâmes, disant que le sous-chef Ikwene voulait que nous l'emmenions à son camp; mais Paskali se fâcha tout à fait et par crainte nous laissâmes Paskali partir avec Mburanumwe nous prévinâmes alors Ikwene, après avoir rebroussé chemin de ce qui venait d'arriver.

Q.- Entre Musama et Runaba, Mburanumwe a-t-il fait des difficultés à se laisser emmener?

R.- Non, il ne s'est pas débattu.

Q.- A-t-il protesté?

R.- Oui, il nous dit en cours de route qu'il avait été frappé sans motif.

Q.- Pourquoi Paskali vous a-t-il arraché Mburanumwe; étiez-vous en train de le frapper?

R.- Non, nous ne frappions pas Mburanumwe.

Q.- Qu'a dit Paskali au moment où il vous a pris Mburanumwe?

R.- Il a dit que nous ne pouvions pas porter Mburanumwe au camp du sous-chef Ikwene.

Q.- Qui le lui avait dit?

R.- Moi-même et Lwamuningi; Mburanumwe également.

Q.- Paskali était-il seul?

R.- Oui, il était seul; lorsque nous l'avons rencontré.

Q.- Et pendant que vous parliez est-il venu d'autres hommes?

R.- Non, personne n'est venu.

Q.- Paskali vous a-t-il frappé; ou menacé?

R.- Non.

Q.- Alors pourquoi n'avez-vous pas continué à emmener Mburanumwe puisque Paskali ne vous a ni frappé ni menacé de vous frapper?

R.- Parce qu'il était furieux et que nous nous sommes dits que nous allions devoir en venir aux mains.

L'audience est remise au 27 juin 1939.

L'O.M.P.D. Vauthier

V. Vauthier

L'an mil neuf cent trente neuf, le vingt septième jour de juin. Comparait GAMBIA, mututsi, unuha, fils de Rubanzabigwi, en vie et de Kanshara, en vie, colline Gahira, s/cheff Ikwene, serment prêté sur Musama de dire la vérité :

Q.- Dites-moi ce que vous savez au sujet de Mburanumwe?

R.- J'accompagnais mon sous-chef Ikwene dans une tournée qu'il faisait des cafés de sa sous-chefferie; arrivés à la colline Musama nous vîmes un champ de café où il n'y avait pas de paillis ni d'abri protecteur contre le vent; Ikwene ayant ~~appelé~~ vu le propriétaire un certain

Mburanumwe, il lui demanda raison de sa négligence et Mburanumwe lui répondit qu'il allait travailler à son champ de café; alors Ikwene lui dit qu'à cause de sa négligence il allait lui donner 8 coups de fouet Mburanumwe s'étendit et reçut les huit coups de fouet; après les avoir reçus Mburanumwe qui tenait sa serpette à la main, se leva et voulut en frapper Ikwene; alors Ikwene aidé de nous trois, Rwalumningi Nkerabigwi et moi, nous nous jetâmes sur lui et Ikwene le désarma et prit sa serpette; puis Ikwene chargea Rwalumningi et Nkerabigwi de le transporter à son camp après son inspection; c'est tout ce que j'ai vu. J'ai appris qu'ensuite à la colline Runaba, le catéchiste Paskali avait forcé Rwalumningi et Nkerabigwi à relâcher Mburanumwe, et que Paskali l'avait emmené chez lui.

Q.- Mburanumwe est-il un homme d'un certain âge?

R.- C'est un homme encore jeune, car il n'a encore que deux enfants.

Dont acte L'O.M.P.D. Vauthier

V. Vauthier

L'audience est reprise le vingt neuvième jour du mois de juin. Comparait le nommé MBURANUMWE, Anselmi, muhutu, muhutu, umwinika, fils de Bitare, en vie et de Kanshemura, Angela, en vie, résidant à la colline Musama, s/chef Ikwene, chef Bisamaza, province du Bukamba-Ndorwa :

Q.- Vous êtes accusé par le sous-chef Ikwene et par trois autres témoins, d'avoir le 20 juin 1939, après avoir reçu 8 coups de fouet pour manque d'entretien de votre champ de café, pris votre serpette que vous teniez à la main, et d'en avoir menacé votre sous-chef Ikwene qui après avoir pris votre serpette, a chargé deux de ses abagaragu de vous conduire à son camp; qu'avez-vous à dire?

R.- Il y a environ une semaine, apprenant que le sous-chef Ikwene était en tournée j'allai le saluer et l'accompagnai dans son inspection pendant une partie du jour, jusqu'au moment où éprouvant le besoin de retourner chez moi, je lui dis au revoir; à ce moment Ikwene me demanda si j'avais effectué le paillis et construit les coupe-vent je lui répondis par l'affirmative; c'est alors qu'un certain Bakurikiza répondit que je n'avais pas encore construit ni érigé de coupe-vent; alors Ikwene me dit de m'étendre et que j'allais recevoir huit coups de fouet; je m'étendis et le sous-chef Ikwene m'administra 8 coups de fouet; après cela, il s'empara de ma serpette et me dit de retourner chez moi; ce que je fis.

Q.- Le paillis et le coupe-vent que vous deviez avoir à votre champ de café existaient-ils?

R.- J'avais terminé le jour où j'ai reçu les huit coups de fouet.

Q.- En présence de qui avez-vous reçu ces huit coups de fouet?

R.- En présence de Bakurikiza, Nkerabigwi, Bihosho, Sekabuga, Nduhira, Lwamuningi.

Q.- à Ikwene.- Vous avez entendu ce que vient de déclarer Mburanumwe; qu'avez-vous à dire?

R.- D'abord, je tiens à dire que si j'ai donné 8 coups de fouet à Mburanumwe, c'est après avoir constaté qu'il n'y avait ni paillis ni coupe-vent; en second lieu, il m'a menacé de sa serpette; en troisième lieu je maintiens que je l'ai conduit à mon camp conduit par deux de mes abagaragu; en quatrième lieu, il n'y a eu comme témoins des 8 coups de fouet que Nkerabigwi, Lwamuningi et Gabima.

Q.- Le mwakimu à Paskali à Mburanumwe.- Paskali Vunabandi était-il également témoin?

R.- Non, il n'était pas témoin; il se trouvait à sa chapelle-école.

Q.- Comment se fait-il qu'ayant été frappé le 20 juin 1939, un mardi vous ne soyez pas venu vous plaindre, soit chez moi, soit chez le chef Bisamaza?

R.- J'ai été me plaindre chez le chef Bisamaza le jour même; et celui-ci m'a répondu que quand il irait en tournée au Ndorwa, il examinerait ma palabre.

Q.- à BISAMAZA, Chef de la Province du Bukamba-Ndorwa, serment prêté sur Mutara de dire la vérité. Est-il exact que Mburanumwe soit venu se plaindre chez vous le 20 juin et que vous lui avez répondu ce que Mburanumwe vient de déclarer?

R.- Il est venu en effet chez moi à Kagogo, mais je ne me rappelle plus si c'était le 20 juin 1939; Ikwene Mburanumwe m'a déclaré qu'il avait reçu 8 coups de fouet du sous-chef Ikwene; lui ayant demandé pourquoi il les avait reçus, Mburanumwe m'a déclaré qu'il avait reçu ses huit coups, sur le rapport d'autres hommes qui lui avaient dit que son champ de café était mal entretenu, et qu'il avait reçu les 8 coups sans qu'Ikwene soit venu voir son champ de café. Je lui répondis que j'examinerais son affaire dès le retour d'Ikwene, qui venait de partir à Ruhengeri et que sitôt son retour, le lendemain s'il revenait le lendemain, que j'examinerais l'affaire.

Q.- à Bisamaza.- Mburanumwe est-il venu seul faire cette plainte?

R.- Oui, il était seul, au moment où il est venu me trouver.

Q.- à Ikwene.- Comment se fait-il que Mburanumwe soit venu se plaindre chez Bisamaza, le jour où vous l'avez frappé; d'après votre version il se serait réfugié chez le catéchiste; il est donc plus que probable qu'il serait venu accompagné de Paskali Vunabandi chez qui il s'était réfugié?

R.

renoncerait à son travail de Mukuru W'inama; enfin, il a déclaré qu'il irait se plaindre chez le chef Wisanaza.

Q.- Reconnaissez-vous cette lettre; est-elle de vous; lecture lui en est donnée?

R.- Oui, je reconnais que c'est moi qui l'ai écrite.

Q.- Pourquoi avez-vous écrit à Ikwene que Mburanumwe avait été frappé sans motif ("ubusa nta upanvu"), alors que vous venez de me déclarer vous-même que Mburanumwe vous avait dit qu'il avait été frappé parce que son protégé-vent n'était pas terminé; c'est cependant un motif cela; qu'avez-vous à dire?

R.- J'ai écrit la lettre en parlant en général; car Ikwene a l'habitude de frapper sans motif les chrétiens du Utorwa.

Q.- Mais cependant la lettre écrite à Ikwene concerne Mburanumwe, puisque vous parlez dans votre lettre d'un mukuru w'inama; je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'autres mukuru w'inama que Mburanumwe; ensuite vous dites : nou'blie sa serpette qui est restée chez toi. C'est bien de Mburanumwe qu'il s'agit et je pense bien de Mburanumwe seul?

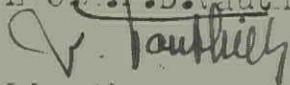
R.- Oui, mais comme c'était la première fois qu'Ikwene visitait le champ de Mburanumwe, il aurait dû lui donner un avertissement quelconque avant de le frapper.

Q.- C'est donc que Mburanumwe vous a dit qu'Ikwene avait visité son champ de café, puisque vous le reconnaissez, à votre réponse précédente?

R.- Non, Mburanumwe m'a déclaré qu'il avait reçu le fouet, sans qu'Ikwene vint voir son champ de café. Mais Mburanumwe m'a déclaré que comme c'était la première fois qu'Ikwene lui parlait du protégé-vent, il aurait pu lui donner un avertissement avant de le frapper de fouet.

L'audience est reprise au 30 juin 1939.

L'O.C.C. D. Vauthier.



L'audience est reprise le trentième jour du mois de juin.

Q.- à Paskali Vunabandi.- Donc, lorsque les clients d'Ikwene me certifient que vous leur avez arraché des mains, Mburanumwe, ils m'ont menti?

R.- Oui, ils mentent.

Q.- à Ikwene.- Vous entendez ce que dit Vunabandi; que dites-vous?

R.- Paskali leur a arraché réellement Mburanumwe des mains.

Recomparaît MURARI.- Q.- Paskali nie vous avoir enlevé des mains le nommé MURARI, lors de votre passage à la colline Runaba; qu'avez-vous à dire?

R.- Je maintiens ce que j'ai dit.

Q.- Alors comment se fait-il que Paskali ait pu arriver en colère, courant vers vous et intervenir pour une affaire qu'il ne connaissait pas?

R.- Paskali a probablement été averti par un homme que je ne connais pas.

Q.- Vous mentez; puisque vous n'avez déclaré que seul vous, Mkerabigwi et Gahina, Mburanumwe et Ikwene étaient présents, au moment où Mburanumwe reçut le fouet, et qu'ensuite Mburanumwe fut conduit par vous et Mkerabigwi au camp d'Ikwene, à la colline Masebe; personne n'a donc pu avertir Paskali de la chose?

R.- Je maintiens ce que j'ai dit.

Recomparaît MURARI.- Vous prétendez que après avoir reçu vos huit coups de fouet, on vous a laissé partir seul, et qu'ensuite vous êtes allé chez Paskali Vunabandi; qu'avez-vous rencontré en cours de route?

R.- J'ai rencontré le nommé MURARI, homme de la colline Runaba, à hauteur du camp de Runaba.

Après la traversée du marais séparant Musama de Runaba, nous gravîmes cette dernière colline, lorsque nous rencontrâmes le catéchiste PASKALI GAKRI qui vint à nous en courant, prit Mburanumwe par la main et voulut nous obliger à le lui donner; mais nous nous y opposâmes, disant que le sous-chef Ikwene voulait que nous l'emmenions à son camp; mais Paskali se fâcha tout à fait et par crainte nous laissâmes Paskali partir avec Mburanumwe nous prîmes alors Ikwene, après avoir rebroussé chemin de ce qui venait d'arriver.

Q.- Entre Musama et Runaba, Mburanumwe a-t-il fait des difficultés à se laisser emmener?

R.- Non, il ne s'est pas débattu.

Q.- A-t-il protesté?

R.- Oui, il nous dit en cours de route qu'il avait été frappé sans motif.

Q.- Pourquoi Paskali vous a-t-il arraché Mburanumwe; étiez-vous en train de le frapper?

R.- Non, nous ne frappions pas Mburanumwe.

Q.- Qu'a dit Paskali au moment où il vous a pris Mburanumwe?

R.- Il a dit que nous ne pouvions pas porter Mburanumwe au camp du sous-chef Ikwene.

Q.- Qui le lui avait dit?

R.- Moi-même et Lwanuningi; Mburanumwe également.

Q.- Paskali était-il seul?

R.- Oui, il était seul; lorsque nous l'avons rencontré.

Q.- Et pendant que vous parliez est-il venu d'autres hommes?

R.- Non, personne n'est venu.

Q.- Paskali vous a-t-il frappé; ou menacé?

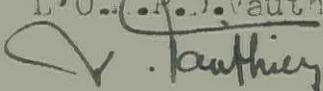
R.- Non.

Q.- Alors pourquoi n'avez-vous pas continué à emmener Mburanumwe puisque Paskali ne vous a ni frappé ni menacé de vous frapper?

R.- Parce qu'il était furieux et que nous nous sommes dits que nous allions devoir en venir aux mains.

L'audience est remise au 27 juin 1939.

L'O.M.P.D. Vauthier



L'an mil neuf cent trente neuf, le vingt septième jour de juin.
Comparaît GAKRI, unguzi, unguha, fils de Rubanzabigwi, en vie et de Kanshara, en vie, colline Bahira, s/cheff Ikwene, serment prêté sur Musama de dire la vérité :

Q.- Dites-moi ce que vous savez au sujet de Mburanumwe?

R.- J'accompagnais mon sous-chef Ikwene dans une tournée qu'il faisait des cafés de sa sous-cheferie; arrivés à la colline Musama nous vîmes un champ de café où il n'y avait pas de pailles ni d'abri protecteur contre le vent; Ikwene ayant ~~appris~~ vu le propriétaire un certain

Mburanumwe, il lui demanda raison de sa négligence et Mburanumwe lui répondit qu'il allait travailler à son champ de café; alors Ikwene lui dit qu'à cause de sa négligence il allait lui donner 3 coups de fouet Mburanumwe s'étendit et reçut les huit coups de fouet; après les avoir reçus Mburanumwe qui tenait sa serpette à la main, se leva et voulut en frapper Ikwene; alors Ikwene aidé de nous trois, Rwanuningi Nkerabigwi et moi, nous nous jetâmes sur lui et Ikwene le désarma et prit sa serpette; puis Ikwene chargea Rwanuningi et Nkerabigwi de le transporter à son camp après son inspection; c'est tout ce que j'ai vu.
J'ai appris qu'ensuite à la colline Runaba, le catéchiste Paskali avait forcé Rwanuningi et Nkerabigwi à relâcher Mburanumwe, et que Paskali l'avait emmené chez lui.

Q.- Mburanumwe est-il un homme d'un certain âge?

R.- C'est un homme encore jeune, car il n'a encore que deux enfants.

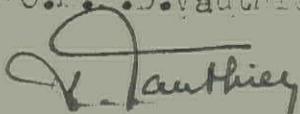
Dont acte L'O.M.P.D. Vauthier



- R.- J'ai rencontré également la femme NYAMPINGA ainsi que NYIRANGONDIC. Je leur ai également dit que j'avais été frappé par le sous-chef Ikwene de fouet et ces femmes savent l'endroit où j'ai reçu le fouet.
- Q.- à Paskali.- Mburanurwe vous a déclaré avoir été frappé ou, à quelle colline?
- R.- Il m'a déclaré avoir reçu ses huit coups de fouet à la colline Musana, du côté où la colline Musana se joint à la colline Bahira alors que son champ de café se trouve à la colline Musana là où cette colline se joint à la colline Nasyaza.
- Q.- Dites-moi maintenant si Mburanurwe vous a dit qu'Ikwene, lors de son inspection est passé par son champ de café, ou tout près?
- R.- Il ne me l'a pas dit.
- Q.- à Ikwene.- Qu'avez-vous à dire?
- R.- Je maintiens que j'ai frappé Mburanurwe sur son champ de café où je suis passé.
- Q.- à Mburanurwe.- Il résulte de ce que vient de dire le catéchiste Paskali que lorsque vous avez été vous plaindre chez lui au sujet des coups de fouet reçus du s/chef Ikwene, vous avez déclaré à Vunabandi que effectivement vous n'aviez pas terminé le travail de votre coupe-vent; or à moi vous avez déclaré que vous aviez terminé ce travail; ce la ne montre que vous n'avez menti?
- R.- Paskali ment; je ne lui ai pas dit que je n'avais pas terminé le travail concernant le coupe-vent.
- Q.- à Paskali Vunabandi.- Vous avez entendu ce que vient de me déclarer Mburanurwe; qu'avez-vous à dire?
- R.- Je maintiens qu'il me l'a dit.
- Q.- à Mburanurwe.- Eh bien vous maintenez ce que vous venez de me déclarer?
- R.- Paskali ment; mais je reconnais n'avoir pas mis d'herbe à cinq cafetiers, mais c'est parce que Ikwene a pris ma serpette.
- Q.- Je pense plutôt que c'est vous qui mentez; car les sous-chefs n'ont pas pour habitude de donner du fouet sans motif?
- R.- Je reconnais que j'ai répondu au sous-chef Ikwene qui me demandait si j'avais fini le paillis de lui avoir répondu que le paillis était terminé; mais à la question d'Ikwene me demandant si le coupe-vent était terminé, je lui ai répondu que je n'avais pas terminé, mais j'allais le terminer aussitôt que possible.
- Q.- Ikwene ainsi que Lwamuringi vomet Ikerabigwi vous accusent d'avoir voulu frapper Ikwene après avoir reçu les 8 coups de fouet; qu'avez-vous à dire?
- R.- Je n'aurais pas pu le frapper de ma serpette, car ma serpette ne fut prise avant que je ne reçus mes huit coups de fouet; après avoir reçu le fouet, je suis parti chez moi, et de là j'ai été chez le catéchiste Paskali, et enfin, j'ai été me plaindre chez le sous-chef Bisamazi enfin, j'ai été chez le N.P. Van Uden à qui j'ai raconté ce qui s'est passé.

L'audience est suspendue jusqu'à ce que les témoins cités par Mburanurwe.

L'O.M.P.D. Vauthier.



L'an mil neuf cent trente neuf, le troisième jour de juillet
Comparaît la femme NYAMPINGA, muhutu, umusinga, fille de Mpakaniye, en
vie, et de Nyirashavu, en vie, colline Musama; s/chef Ikwene, serment
prêté sur Mutara de dire la vérité :

Q.- Le nommé Mburanumwe ici présent, me déclare que le 20 juin 1939,
après qu'il eut reçu 8 coups de fouet du sous-chef Ikwene, vous
l'avez vu alors qu'il se rendait chez vous et qu'il vous a ra-
conté pourquoi il avait reçu 8 coups de fouet; qu'avez-vous à dire?
R.- Oui, je m'en rappelle.

Q.- Avec qui se trouvait Mburanumwe au moment où vous l'avez rencontré?
R.- Il était avec une autre femme, la nommée Nyirangondo.

Q.- Où l'avez-vous rencontré; à quelle colline?
R.- C'était à la colline Musama.

Q.- Il n'était pas emprisonné; lié?
R.- Non, ~~il~~ à part cette femme, qui est ma belle-mère, il était seul.

Q.- Que vous a-t-il dit?
R.- Après que nous lui eûmes demandé, pourquoi il marchait si doucement,
il nous répondit qu'il venait de recevoir 8 coups de fouet du sous-
chef Ikwene.

Q.- Vous n'étiez pas présente lorsqu'il reçut 8 coups de fouet du sous-
chef Ikwene?
R.- Non.

Q.- Où allait-il au moment où vous l'avez rencontré?
R.- Il retournait chez lui, à la colline Musama.

Comparaît NYIRANGONDO, femme muhutu, umuchaba, fille de Bapfaninda, dcd et
de Tshurinyana, dcd, colline Musama, s/chef Ikwene, serment prêté sur Mutara
de dire la vérité :

Q.- Même question qu'à Nyampinga?
R.- Oui, je m'en rappelle.

Q.- Avec qui était Mburanumwe au moment où vous l'avez rencontré?
R.- Avec la femme Nyampinga.

Q.- Où l'avez-vous rencontré, à quelle colline?
R.- A la colline Musama.

Q.- Il n'était ^{pas} emprisonné; lié?
R.- Non, il était seul.

Q.- Que vous a-t-il dit?
R.- Il a dit, après que nous lui eûmes demandé pourquoi il marchait si
doucement, qu'il venait de recevoir du fouet de son sous-chef.

Q.- Vous n'étiez pas présente au moment où Mburanumwe reçut 8 coups de
fouet de son sous-chef Ikwene?
R.- Non, je n'étais pas présente.

Comparaît BAKURIKIZA, muhutu, umuzigaba, fils de Ndabagaruye, en vie et de
Mwishya, dcd, colline Musama, s/chef Ikwene, serment prêté sur Mutara de dire
la vérité :

Q.- Mburanumwe ici présent m'a déclaré que lorsqu'il reçut huit coups
de fouet, du sous-chef Ikwene, vous étiez présent en même temps que
d'autres personnes; qu'avez-vous à dire?
R.- Non, je n'étais pas présent. Mburanumwe ment.

Q.- à Mburanumwe.- Que dites-vous?
R.- Il était présent. Je maintiens ce que j'ai dit précédemment.

Comparaît Bihosho; muhutu, umuzigaba, fils de Machumu, en vie et de Nyiran-
gondo, en vie, colline Musama, s/chef Ikwene, serment prêté sur Mutara de
dire la vérité :

Q.- Même question qu'à Bakurikiza?
R.- Je n'étais pas présent; Mburanumwe ment.

Q.- à Mburanumwe.- Que dites-vous?
R.- Il ment; il était présent; c'est d'ailleurs notre chef de famille pour

B.--(Suite) les travaux.

Note de l'O.M.P. Chacun, Mburanumwe et Bihosho maintiennent leur version

Comparaît Seka/buga, mututsi, umunyiginya, fils de Sebuero, en vie et de Nyiramashara, en vie, colline Gasiza, s/chef Ikwene, serment prêté sur Mutara de dire la vérité :

Q.-- Même question?

R.-- Non, je n'étais pas présent.

Q.-- à Mburanumwe.-- Que dites-vous?

R.-- Je maintiens qu'il était présent.

Comparaît NDUHIRA, muhutu, umugara, fils de Muterinkingi, dcd et de Karubanda, en vie, colline Musama, s/chef Ikwene, serment prêté sur Mutara de dire la vérité :

Q.-- Même question?

R.-- Non, je n'étais pas là; je travaillais ce jour-là chez le chef Bisamaza.

Q.-- à Mburanumwe.-- Que dites-vous?

R.-- Je maintiens que Nduhira était présent.

Q.-- à Nduhira.-- Qu'avez-vous à dire?

R.-- C'est pas vrai; je travaillais chez le chef Bisamaza.

Q.-- à Mburanumwe.-- Tous les témoins que vous m'avez cités nient tous avoir été présents au moment où vous avez reçu vos 8 coups de fouet du sous-chef Ikwene; qu'avez-vous à dire?

R.-- Si tous les témoins ont nié, c'est parce que le sous-chef Ikwene les a prévenus de nier; il a fait cela vendredi passé par l'intermédiaire de ~~Nzab~~ Bakulikiza.

Q.-- à Ikwene.-- Vous avez entendu ce que vient de déclarer Mburanumwe; qu'avez-vous à dire?

R.-- Le fils de son frère aîné a comme femme la propre ~~fille~~ ^{soeur} de Bakurikiza comment pourraient-ils témoigner contre Mburanumwe, étant ses parents par alliance. Ensuite, j'ai enlevé Bakurikiza comme kilongozi, il devrait donc en conserver du ressentiment, du fait que je l'ai enlevé de son travail de kilongozi.

à Ikwene.

Q.-- Cela ne prouve pas que vous ne les ayez pas prévenus; un sous-chef tient ses contribuables par mille et un moyens?

R.-- Avec des hommes non liés à Mburanumwe par des liens de famille, cela pourrait se concevoir, mais avec Bihosho et Bakurikiza qui sont des amis de Mburanumwe, ils ne pourraient, à mon avis, agir ainsi.

Q.-- à Ikwene. Il n'en reste pas moins que le témoignage des femmes Nyampinga et Nyirangongo établissent clairement que Mburanumwe n'a pas été emprisonné, ni escorté par vos abagaragu?

R.-- Il est possible qu'après avoir été délivré par Paskali, il soit retourné chez lui chercher une étoffe, et ce peut être à ce moment qu'il a rencontré les deux femmes.

Q.-- Vous oubliez que Mburanumwe après avoir été chez le catchiste Paskali s'est rendu immédiatement se plaindre chez le sous-chef Bisamaza.

R.-- La colline Musama n'est pas loin de la colline Runaba et il a pu se rendre à la colline Musama chercher une étoffe, puis aller se plaindre chez le chef Bisamaza.

Q.-- à Bisamaza.-- Vous rappelez-vous quand Mburanumwe est arrivé chez vous?

R.-- Il est arrivé vers quatre heures de l'après-midi.

Q.-- à Mburanumwe.-- Vers quelle heure ~~êtes-vous~~ avez-vous été frappé?

R.-- Vers 10 heures du matin.

Q.-- à Ikwene.-- Vers quelle heure?

R.-- Vers 9 heures.

Note de l'O.M.P. L'enquête peut être considérée comme terminée; il semble

en résulter que si Mburanumwe a reçu effectivement du fouet, avec raison, tout le reste ait été inventé par le

tout le reste ait été inventé par le sous-chef Ikwene, à savoir le
prisonnement de Mburanunwe, sa fuite grâce à l'intervention du catéchis-
te Paskali Vunabandi; et cela à cause de la crainte éprouvée par le sous-
chef Ikwene, du fait que le catéchiste Paskali Vunabandi puisse le ren-
seigner à la Mission de Rwaza; le sous-chef Ikwene s'est dit porteur de
plainte. Enfin, en ce qui concerne les témoignages des témoins invoqués
par Mburanunwe, ceux-ci se sont tous rétractés, pour la raison qu'ils
ont eu peur de témoigner contre leur sous-chef.
Judiciairement parlant, aucune charge contre le sous-chef Ikwene ne peut
à mon avis être retenue, du fait qu'aucune preuve n'existe contre lui.
Mais j'ai l'intime conviction (non valable judiciairement) que le sous-
chef Ikwene a porté une plainte pour qu'on ne reporte pas contre lui et
que les témoignages recueillis sont tous mensongers, tout au moins ceux
émanant des partisans d'Ikwene. Je propose donc le classement de l'affaire
laissant à l'appréciation du Chef du Parquet, le soin de déterminer le
~~montant de l'amende disciplinaire~~ montant de l'amende disciplinaire à infliger contre
le sous-chef Ikwene, s'il découle de l'audience que
le sous-chef Ikwene a commis une faute administrative.

Dont acte
L'O.M.P.D. Vauthier

V. Vauthier

Ruasa le 27 VI-39.

Monsieur l'Administrateur

M.
C'est l'honneur de vos voir savoir, que les
nommés Mburamunwa, et Gakeri? (Tumabandi) ont été en effet
à la cléricale de Ruasa, hier, Lundi, mais que, sur mes ordres, ils
sont repartis hier même, ce Ndorwa, Le lui fait venir immédiate-
ment, et de là leur arrivée, non non présenter ensemble, devant
Monsieur l'Officier de Police judiciaire, à son Bureau de Rubengwi.

Le Ndorwa étant à plus d'une étape de Ruasa, je prévois qu'ils
ne pourront être ici, avant, Jeudi. Ce n'est donc que Vendredi, le 30,
qu'ils nous parviendront non présenter, devant le susdit Officier de
Police judiciaire.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de
ma considération très distinguée.

J. Vandier
Député de la Cléricale de Ruasa.

A Monsieur Vandier

Administrateur

à Rubengwi

Rwaza, le 27-VI-39

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous voir savoir, que les nommés Hburanurwe, et Takeri? (Vunabandi) ont été en effet à la Mission de Rwaza, hier, Lundi, mais que, sur mon ordre, ils sont repartis hier même, au Ndorwa. Je les fais venir immédiatement, et dès leur arrivée, nous nous présenterons ensemble, devant Monsieur l'Officier de Police Judiciaire, à son bureau de Ruhengeri.

Le Ndorwa étant à plus d'une étape de Rwaza, je prévois qu'ils ne pourront être ici, avant Jeudi. Ce ne sera donc que Vendredi, le 30, que nous pourrons nous présenter, devant le susdit Officier de Police Judiciaire.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée

(s) G. VAN UMM
Supérieur de la Mission de Rwaza

Monsieur Vauthier,
Administrateur
à Ruhengeri

P.C.T.O.
Ruhengeri, le 6 juillet 1939
L'Administrateur Territorial
H. Vauthier



Lwanga, le 27-III-39

Monsieur l'Administrateur,

Après l'annonce de votre départ, que les
notables Mbarwura, de Luheri (Mumbwiri) ont été en effet à la
Mission de Lwanga, hier, jeudi, 26/III, par un avion, ils sont re-
partis hier même, au Ndorwa. Je les fais venir immédiatement, et
à 21 heures précises, vous vous y êtes rendu personnellement, devant Monsieur
l'Officier de Police Judiciaire, à cet effet de Luheri.

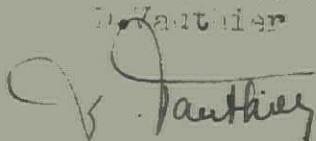
Le Ndorwa étant à plus d'une étape de Lwanga,
je prévois qu'ils ne pourront être ici, ce vendredi. Ce ne sera
donc que Vendredi, le 30, que vous pourrez les rencontrer, devant
le susdit Officier de Police Judiciaire.

Restez agréé, Monsieur l'Administrateur,
l'assurance de ma considération très distinguée

(s) J. FAUTHIER
Directeur de la Mission de Lwanga

A Monsieur Fauthier
Abel. Isamburu
à Luheri

P.S.C.I.
Luheri, le 27 juillet 1939
l'Administrateur Délégué
J. Fauthier



Rwaza, le 27-VI-38

Monsieur L'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous voir savoir, que les nommés Mioromwe, et Tacari? (Vunabandi) ont été en effet à la Mission de Rwaza, hier, Lundi, mais que, sur mon ordre, ils sont repartis hier même, au Ndorwa. Je les fais venir immédiatement, et dès leur arrivée, nous nous présenterons ensemble, devant Monsieur l'Officier de Police Judiciaire, à son bureau de Muhengeri.

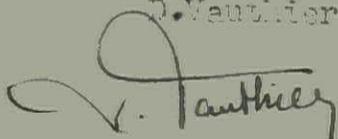
Le Ndorwa étant à plus d'une étape de Rwaza, je prévois qu'ils ne pourront être ici, avant Jeudi. Ce ne sera donc que Vendredi, le 30, que nous pourrons nous présenter, devant le susdit Officier de Police Judiciaire.

Veuillez agréer, Monsieur L'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée

(s) C. VAN UDE,
Officier de la Mission de Rwaza

A Monsieur Vauthier
Administrateur
à Muhengeri

F.S.C.S.
Muhengeri, le 27 juillet 1938
L'Administrateur Territorial
D. Vauthier



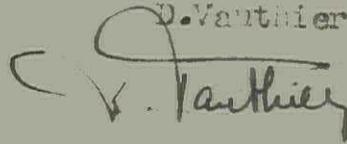
n° 257/C.

OBJET :
Convocation.-

COMMUNICATION
: : : : : :

Les nommés *IKWANA*, Anselmi, mukuru,
umwinika, fils de Bitare, en vie et de Angela ? , en vie, résidant
à la colline Masana, sous-chef *IKWANA*, chef *ISAKAZA*, province du
Bukamba-Rutorwa et
le nommé *SASARI*, Poskali, mukuru, mukungu, fils de Shabare, décédé,
et de Nyirahirana, en vie, résidant à la colline Runaba, sous-chef
IKWANA, chef *ISAKAZA*, province du Bukamba-Rutorwa
et qui d'après les renseignements recueillis se trouveraient tous
deux à la mission de *Yaza* doivent se présenter le jeudi 29 juin
1939, à à neuf heures du matin, devant l'Officier de Police Judi-
ciaire dé et à Ruhengeri, pour y comparaître dans l'affaire R.M.P.
1941/Ruhengeri, au bureau du Territoire à Ruhengeri.
Ainsi fait à Ruhengeri, le vingt septième jour du mois de juin.

L'Officier de Police Judiciaire
D. Vauthier



servent
Note.- Si les intéressés n'ont pu venir, prière d'écrire leurs noms
au bas de la page à l'emplacement réservé à cet effet.

Reçu à *28-6-39*
le 27/6/39

(signatures)

IKWANA

ISAKAZA

n° 257/C.

OBJET :
Convocation.-

CONVOCAATION
: = : = : = :

Les nommés ~~MBURAFIWE~~, Anselmi; ~~muhutu~~,
umwinika, fils de Nitare, en vie, et de Angela T, en vie, résidant
à la colline Rusana, s/chef IKWITI, chef BISAMAZA, province du
BUKAMBALA-EDORWA et
le nommé GAKURI, Paskali, ~~muhutu~~, umusinga, fils de Shabure, décédé,
et de Nyirahirana, en vie, résidant à la colline Runaba, sous-chef
IKWITI, chef Bisamaza, province du Bukamba-Edorwa,
et qui d'après les renseignements recueillis se trouveraient tous
deux à la Mission de Mwaza doivent se présenter le jeudi 29 juin
1939, à neuf heures du matin, devant l'Officier de Police Judiciaire
de et à Ruhengeri, pour y comparaitre dans l'affaire N.S.P.
1921/muhengeri, au bureau du Territoire à Ruhengeri.
Ainsi fait à Ruhengeri, le vingt septième jour du mois de juin.

L'Officier de ~~Justice~~ ~~Police~~ Police Judiciaire
D. Vauthier

Note.- Si les intéressés savent signer, prière d'écrire leurs ~~à~~ noms
au bas de la page à l'emplacement réservé à cet effet.

Reçu à
le 27/6/39
(signatures)

P/C.C.C.
Ruhengeri, le 6 juillet 1939
L'Administrateur Territorial
D. Vauthier

